

L'essentiel

Données statistiques agricoles MSA Marne Ardennes Meuse

1^{er} trimestre 2010

Numéro 16



Observatoire Economique
et Social MSA
Marne Ardennes Meuse

SOMMAIRE

Retour sur les chiffres 2008

La maîtrise des dépenses de santé

Les exploitants agricoles

L'emploi agricole

>>> page 2



Les prestations familiales

Les accidents du travail et maladies professionnelles

>>> page 3



Les retraités

Le RMI

>>> page 4

www.msa085155.fr

Directeur de la publication : Eric lenoir
N° ISSN : 1950-3385

Conception, rédaction : MICOM - OES - Direction
Financement et Contrôles Internes MSA

Impression : MG2 Reims - 850 ex.

Photos : IdM / AL/CCMSA

Retour sur les chiffres 2008

La MSA gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés et des salariés agricoles : risque maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille (y compris les prestations logement et les minima sociaux). Elle gère également la retraite complémentaire obligatoire des exploitants agricoles.

Pour Marne Ardennes Meuse, en 2008, 551,7 millions d'euros de prestations sont comptabilisées (contre 540,5 millions d'euros en 2007), soit 2,07 % d'augmentation sur une année (dans la continuité des 1,88 % d'augmentation constatée entre 2006 et 2007).

En complément de la protection sociale légale, la MSA mène une politique d'action sanitaire et sociale et des actions de prévention dans le domaine de la santé.

Les crédits consacrés aux prestations extra-légales (PEL) d'action sociale sont en progression de 16,8 % par rapport à 2007.

Ces dépenses supplémentaires

résultent notamment :

- de l'évolution des conditions d'attribution de certaines prestations en 2008,
- des actions d'information individuelle réalisées concernant les droits potentiels des familles.

Elles sont également la conséquence des efforts portés sur l'accueil des jeunes enfants, l'accès aux soins, l'accueil des familles hospitalisées, le soutien aux structures de développement de services sur les territoires.

Parallèlement, la MSA a en charge l'émission et le recouvrement des cotisations.

Pour l'exercice 2008, les cotisations techniques émises par la MSA Marne Ardennes Meuse s'élèvent à 367,3 millions d'euros contre 345 millions en 2007.

55 % de ce volume émane des cotisations sur salaires et 45 % des cotisations des non salariés agricoles.

Dans le domaine des cotisations sur salaires, on doit distinguer les cotisations appelées directement aux entreprises, les cotisations à charge de l'Etat, et les allègements

généraux (constitués notamment des conséquences financières des mesures prises par le Gouvernement en matière d'heures supplémentaires). L'addition de ces trois éléments amène aux chiffres indiqués sur le graphique (201,9 millions d'euros).

En 2008, le montant émis au titre des cotisations sur salaires progresse de 5,19 % au regard des émissions 2007.

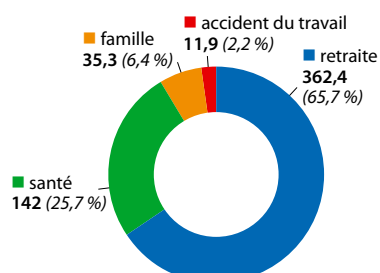
La contribution des départements Marne Ardennes Meuse représente 4,03 % des cotisations sur salaires appelées par l'institution.

Chez les "non salariés", la comparaison fait ressortir une nette amélioration des rendements des cotisations.

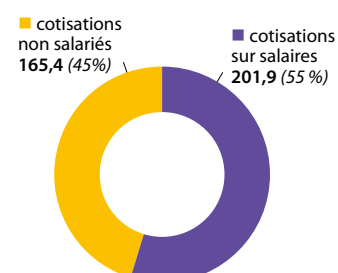
L'évolution des revenus 2007 au regard des années 2004, en référence à la moyenne triennale, et 2006 pour les optants, justifie une progression du volume des cotisations de 12,04 %.

La contribution des départements Marne Ardennes Meuse représente 6,68 % des cotisations non salariés appelées par l'Institution.

Prestations et cotisations 2008 (en millions d'euros)



Prestations versées par risque : **551,7 m€**
Evolution 2007/2008 : + 2,07 %



Cotisations par destination : **367,3 m€**
Evolution 2007/2008 : + 6,17 %

Santé

La maîtrise des dépenses se confirme

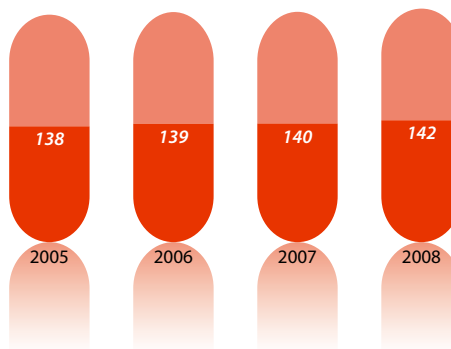
La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France, avec 3,7 millions de personnes protégées en maladie en 2007.

En 2008, la MSA Marne Ardennes Meuse compte 168 527 ressortissants et gère la protection maladie de 93 972 ressortissants agricoles (hors GAMEX) soit 2,5 % de la population agricole française.

Les prestations maladie maternité invalidité décès versées à la population agricole des trois départements s'élèvent à 142 millions d'euros

en 2008 (contre 140 en 2007) en augmentation de +1,39 % après une année de stagnation (+0,02 %). La maîtrise des dépenses de santé s'affirme après deux années de hausse successives (+3,04 % entre 2005 et 2006 et +3,93 % entre 2004 et 2005). La part de Marne Ardennes Meuse dans les prestations maladie versées par la MSA au plan national représente 2,26 % pour les non salariés et 3,14 % pour les salariés.

Evolution des prestations maladie (en millions d'euros)



Un fléchissement modéré chez les exploitants agricoles

En 2008, la MSA Marne Ardennes Meuse gère le dossier de 17 641 chefs d'exploitation et 3 590 cotisants au titre de la solidarité (cotisants solidaires).

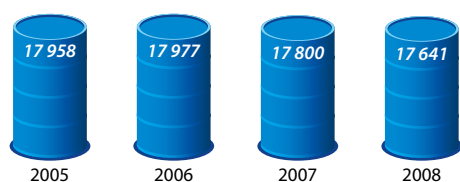
Le nombre de chefs d'exploitation ne fléchit que faiblement (-0,9 %), nos trois départements étant de ce point de vue relativement préservés. La tendance est beaucoup plus marquée au niveau national, l'effectif des chefs d'exploitation se réduisant de 1,6 %. Sur une période de 6 ans, les départements de Marne Ardennes Meuse se comportent plutôt bien puisque le nombre de chefs d'exploitation se réduit

moins vite (-4,3 % de 2002 à 2008) qu'au niveau national (-10,2 % de 2002 à 2008).

Huit cotisants solidaires sur dix sont marnais

Le nombre de cotisants solidaires est stable (-0,6 %). Alors que nous dénombrons 61% des chefs d'exploitation en Marne, 20 % en Meuse et 19 % en Ardennes, la proportion de cotisants au titre de la solidarité est plus importante en Marne (81 %), l'activité viticole justifiant à elle seule cette prédominance du département marnais.

Evolution du nombre de chefs d'exploitation



Un poids significatif pour l'emploi agricole

Sur le 4^e trimestre 2008, 38 098 salariés agricoles sont déclarés en Marne Ardennes Meuse, employés par 8 171 employeurs de main d'œuvre. 8 salariés sur 10 exercent leur activité sur le département de la Marne.

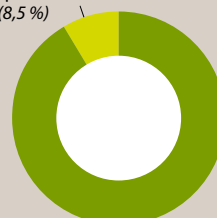
A noter le poids significatif de l'emploi salarial agricole de nos trois départements au plan national ; Un peu plus de 5 % des salariés agricoles déclarés en France travaillent sur les départements de Marne Ardennes Meuse, alors que, hors agriculture, défense et intérim, seul 1,6 % de la population active salariale française occupe un emploi en Marne, Ardennes ou Meuse.

Côté vendanges

En 2008, après plusieurs années de progression (+5,5 % de 2004 à 2007), le nombre de salariés employés dans le cadre des vendanges baisse très légèrement (-1 %).

Ces salariés regroupent les "vendangeurs classiques" et les salariés employés par des prestataires de services. L'effectif de ces derniers progresse de 3 % sur la dernière année. En 2004 et 2005, moins de 7 % de l'ensemble des salariés vendanges étaient employés par des prestataires ; ce taux croît désormais chaque année pour atteindre 8,01 % en 2006, 8,2 % en 2007 et 8,5 % en 2008.

salariés employés par les prestataires
6 949 (8,5 %)



salariés employés directement par les viticulteurs
74 824 (91,5 %)

Total vendangeurs : 81 773
Evolution 2007/2008 : - 0,99 %



Des prestations familiales en progression de 1,41 %

Sur l'année 2008, en Marne Ardennes Meuse, 10 567 familles agricoles perçoivent 35,27 millions d'euros de prestations légales au titre de la branche "famille" en progression de 1,41 % (34,78 millions d'euros en 2007).

67 % de ces prestations sont versés aux 6 850 familles relevant du régime des salariés agricoles et 33 % aux 3 717 familles de non salariés agricoles.

La part des prestations versées par notre MSA dans l'ensemble agricole institutionnel représente 2,68 % des prestations non salariés agricoles et 2,78 % des prestations salariés agricoles.

6 familles sur 10 sont marnaises, près de 2 sur 10 sont ardennaises et un peu plus de 2 sont meusiennes. Les familles agricoles de nos trois départements représentent 2,3 % de l'ensemble national (457 570 familles agricoles en France).

Accidents du travail et maladies professionnelles

Une politique de prévention des risques professionnels efficace



Chez les salariés agricoles

Les prestations accidents du travail des salariés sont chiffrées, pour 2008, à 11,55 millions d'euros (11,88 millions d'euros en 2007), en hausse de 2,80 % (après 1,43 % de 2006 et 2007).

Les indemnités journalières représentent 31 % des prestations versées.

La part de Marne Ardennes Meuse constitue 3,20 % des prestations accidents du travail des salariés versées sur l'ensemble du territoire par les MSA.

Le nombre des accidents du travail (AT) chez les salariés est stable entre 2007 et 2008 (2 518 contre 2 540) après une forte baisse entre 2004 et 2007 (-16,62 %).

Le nombre de maladies professionnelles (MP) est en baisse depuis 2006 chez les salariés (-18,68 %) après une augmentation importante entre 2004 et 2006.

Les efforts engagés depuis de nombreuses années dans le cadre de la prévention des risques professionnels salariés trouvent leur justification dans ces évolutions.

Chez les non salariés agricoles

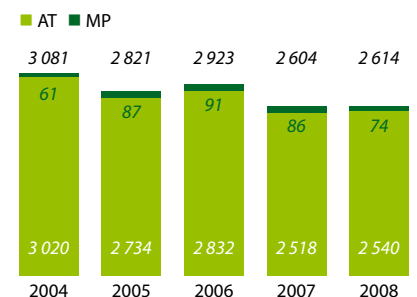
Le nombre d'accidents du travail chez les non salariés évolue également de façon positive, enregistrant une baisse de 5,29 % entre 2007 et 2008 et confirme la tendance observée depuis 2004 (-19,82 %). Le nombre de maladies professionnelles quant à lui reste stable depuis 2005.

Les prestations ATEXA s'élèvent en Marne Ardennes Meuse à 446 000 € contre 354 000 € en 2007.

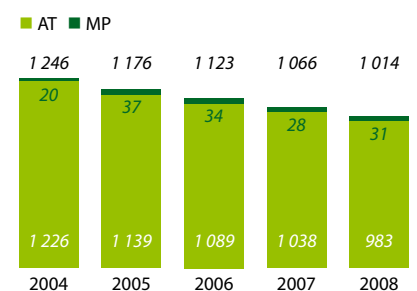
Leur accroissement s'accroît : +25,99 % en 2008 après +13,26 % en 2007.

Les indemnités journalières représentent 64 % de ces prestations. La part de la MSA Marne Ardennes Meuse sur l'ensemble des prestations ATEXA versées au plan national est de 1,71 %.

Nombre des accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP) des salariés



Nombre des accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP) des non salariés



L'effectif "retraités" se stabilise

En 2008, 362,39 millions d'euros de prestations vieillesse (y compris Retraite Complémentaire Obligatoire – RCO) sont versés par la MSA Marne Ardennes Meuse (contre 353,38 millions en 2007 et 343,70 millions en 2006), soit une augmentation de 2,55 % (après +2,85 % et 2,30 % les années précédentes). La part Marne Ardennes Meuse représente 2,38 % des prestations non salariés et 2,75 % des prestations salariés versées par le régime agricole.



En Marne Ardennes Meuse, le nombre de retraités agricoles se stabilise depuis plusieurs années (+0,4 % de 2005 à 2008). Par contre, la répartition de ces retraités par régime évolue. En 2005, 61% relevaient du régime des salariés agricoles et 39 % de celui des non salariés agricoles. En 2008, cette répartition passe à 63 % pour les salariés et 37 % pour les non salariés. Sur la dernière période (2^e trimestre 2007 comparé au 2^e trimestre 2008), le nombre de retraités en Marne Ardennes Meuse varie peu (+0,48 %) avec toutefois des disparités départementales (+1,43 % en Marne, -0,45 % pour les Ardennes et -1,23 % en Meuse).

Une étude nationale pour le régime agricole confirme la croissance des pensionnés salariés et à l'inverse la dimi-

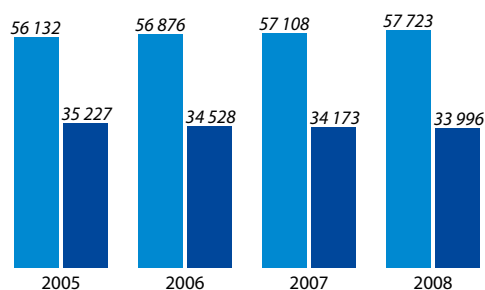
nution des retraités non salariés agricoles.

Globalement, sur Marne Ardennes Meuse, le constat est identique : croissance des pensionnés salariés agricoles (+1,08 %) et diminution des retraités non salariés agricoles (-0,52 %).

Toutefois, quel que soit le département, le nombre de retraités non salariés agricoles décroît (-0,33 % en Marne, -0,53 % pour les Ardennes et -0,87 % en Meuse) alors que celui des salariés agricoles varie différemment d'un département à l'autre : baisse sur le département de la Meuse (-1,54 %), stabilité pour les Ardennes et progression plus importante pour la Marne (+2,26 %).

En Marne, ce pourcentage s'explique en partie par les travailleurs occasionnels (vendanges) dont la récurrence des périodes d'activité permet à terme le versement d'une pension mensuelle.

Retraités salariés et non salariés agricoles



Retraités salariés : 57 723
Evolution 2007/2008 : + 1,1 %

Retraités non salariés : 33 996
Evolution 2007/2008 : - 0,5 %

RMI : 2 bénéficiaires pour 1000 ressortissants

En 2008, seuls 0,21% des ressortissants de la Mutualité Sociale Agricole Marne-Ardennes-Meuse perçoivent le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

De 2007 à 2008, leur nombre décroît de 5 % ; ce constat confirme la tendance obser-

vée sur la période antérieure (-10 % de 2006 et 2007). Cette évolution doit cependant être analysée par département. En effet, de 2007 à 2008, le nombre de bénéficiaires Marnais et Meusiens diminue fortement avec respectivement -18 % en Marne

et -13 % en Meuse alors que dans les Ardennes, leur nombre passe de 127 en 2007 à 151 en 2008, augmentant de 19 %.

En Marne Ardennes Meuse, sur 371 bénéficiaires, 64 % vivent seuls et 33 % ont au moins un enfant à charge.

Ces chiffres se rapprochent de ceux constatés au plan national (respectivement 69 % et 35 %).

En 2009, le Revenu de Solidarité Active (RSA) s'est substitué au Revenu Minimum d'Insertion (RMI).